

« Une T2A juste et égalitaire est une mesure d'intérêt général »

Le Dr Gabriel Bossy réélu à la présidence de la FHP-SSR

Le docteur Gabriel Bossy vient d'être réélu à l'unanimité à la présidence de la FHP-SSR (Fédération de l'Hospitalisation Privée – Syndicat des Soins de Suite et de Réadaptation). Ce nouveau mandat débute dans une période critique pour le secteur de SSR : le report de la T2A entraîne une absence totale de visibilité sur le financement des établissements et, par là même, sur leur capacité à relever de nouveaux défis sanitaires. Assurant 10 millions de journées d'hospitalisation, ces établissements jouent un rôle majeur dans la chaîne de soins.

Le docteur Gabriel Bossy entame un nouveau mandat qu'il place sous le signe de la justice et de l'égalité pour l'instauration d'une tarification à l'activité (T2A) « juste et égalitaire » en faveur des établissements publics et privés. *« Alors que la T2A en SSR devait être mise en œuvre dès 2012, le PLF SS débattu ces dernières semaines par les parlementaires n'en fait aucune mention ! Ce report prive l'Assurance-maladie de 500 millions d'euros d'économies. Nous attendons un calendrier clair de la part du ministère de la Santé. »* a-t-il déclaré.

La situation est d'autant plus inquiétante que l'instauration en 2008 d'un cadre réglementaire commun aux secteurs public et privé a conduit les établissements à réaliser de lourds investissements, sans compensation tarifaire jusque là. *« Le changement de pouvoirs publics sur l'application de la T2A en SSR inquiète tous les établissements, qui se demandent combien de temps ils pourront continuer à fonctionner en l'état. La contrepartie des patients de plus en plus lourds, qui leur parviennent de plus en plus nombreux dans les hôpitaux et cliniques de court séjour »* insiste le Dr Bossy.

Le nouveau cadre réglementaire instaure le rapprochement des soins de suite et de rééducation fonctionnelle au sein des centres de Soins de Suite et de Réadaptation. L'année 2012 s'annonce cruciale pour le secteur avec la mise en place de nouvelles règles de conformité qui conditionneront les autorisations des centres de SSR.

À l'occasion de ce changement, la Confédération des Soins de Suite et de Réadaptation a fusionné ses deux syndicats de soins de suite (SSS) et de rééducation fonctionnelle pour devenir la FHP-SSR.

Théodore Amarantinis, qui reste délégué général de la FHP-SSR, rappelle le cadre réglementaire commun « *les établissements de SSR privés remplissent les mêmes missions et accueillent les mêmes patients que le secteur public. Nous demandons que les établissements privés bénéficient des mêmes droits que le secteur public, à travers un financement équivalent.* Les établissements de SSR privés remplissent des missions de rééducation, de réadaptation et de soins sociaux et prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance, à l'âge, à la grande vieillesse, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardiaque et respiratoire. Ils sont aussi en capacité de répondre au fort développement des pathologies lourdes (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques. *« Toutes choses égales par ailleurs, à pathologie et lourdeur de pathologie identiques, le coût pour l'Assurance-maladie est inférieur dans le secteur privé. Comment justifier la discrimination dont les pouvoirs publics font preuve à l'égard du secteur privé ? »* interpelle le délégué général.

Le président et le délégué général concluent en précisant que si leur message est entendu, ils seraient contraints de revoir leur implication constructive dans le secteur privé.

A propos de la FHP-SSR

La Fédération de l'Hospitalisation Privée – Syndicat des Soins de Suite et de Soins Intensifs (FHP-SSR) est l'organisation représentative des 480 établissements privés de soins de suite et de soins intensifs. L'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération de l'Hospitalisation Privée, les centres de SSR privés assurent près du tiers de la prise en charge globale des patients. Ils accueillent plus de 375 000 patients par an.

En raison de leur positionnement, et à travers les 480 établissements et 20 000 professionnels qu'ils représentent, les SSR privés constituent une véritable force au sein de la filière de soins.

Ils regroupent une variété de professions, à la fois médicales et paramédicales : médecins, infirmiers et aides-soignants aux assistants sociales, en passant par les kinésithérapeutes, les psychomotriciens ou les intervenants divers en activité physique adaptée. Face à l'afflux croissant de patients, les cliniques de SSR ont besoin de plus en plus de professionnels formés et qualifiés.

Contact presse : Vianney Le Parquic

01 40 07 96 68 – vianney.leparquic@comfluence.fr ☐ ☐ ☐